

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 14 (1934)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Décembre 1934

Paris-I^{er} Quatorzième Année. — N° 10

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commercuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

	Pages
PREMIÈRE PARTIE	
LA FRANCE ET LA SUISSE AU SEIN DU « BLOC-OR »	
Page	
La France et la Suisse au sein du « Bloc-Or ».....	173
DEUXIÈME PARTIE DOCUMENTATION GÉNÉRALE	
Deux questions de jurisprudence française : Contrats passés en monnaie étrangère (Piquecry).....	177
Primaauté des salaires sur les droits de douane dans les faillites (Jucker).....	179
Port-Saint-Louis-du-Rhône.....	179
La Navigation intérieure, fluviale et lacustre.....	180
Quelques mots d'économie politique.....	181
Renseignements utiles à qui voyage.....	182

PREMIÈRE PARTIE

LA FRANCE ET LA SUISSE AU SEIN DU « BLOC-OR »

Née, au mois de juillet 1933, de la faillite de la Conférence Economique Mondiale de Londres, l'entente entre la France, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Italie — connue sous le nom de « Bloc-Or » — a pour but principal la défense en commun par ces six nations de leurs monnaies demeurées fidèles à l'étalon-or. La nécessité d'étendre cet accord monétaire aux domaines du tourisme et des échanges commerciaux s'est accentuée encore depuis l'année dernière et après avoir fait l'objet d'un nouvel échange de vues entre délégués des pays intéressés — à l'occasion de la session de la Société des Nations, au mois de septembre de cette année — elle a amené la convocation d'une conférence du « Bloc-or » à Bruxelles, les 19 et 20 octobre 1934.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, le protocole de cette conférence précise :

« que les Gouvernements conviennent...

a) de rechercher de quelle manière il est actuellement possible d'accroître les échanges entre leurs pays; ils considèrent comme désirable un accroissement de 10 % du volume global des échanges effectués du 1^{er} juillet 1933 au 30 juin 1934.

b) d'engager sans retard des négociations bilatérales, lesquelles devront aboutir dans un délai de moins d'un an ».

Depuis la signature de ce protocole, la France a déjà entamé des négociations bilatérales avec la Belgique, d'une part, et les Pays-Bas, d'autre part. Mais il n'est pas à notre connaissance que ces pourparlers aient permis à ces différents pays de jeter les bases d'un élargissement prochain de leurs échanges commerciaux. Cela du reste n'est pas pour surprendre — si regrettable que cela soit — lorsque l'on se réfère aux déclarations du chef de la délégation française à la conférence de Bruxelles, qui indiquait, à son retour à Paris, « qu'il n'était pas question d'augmenter pour l'instant le volume des contingents... mais de dégager trimestriellement les reliquats non utilisés, qui sont de l'ordre de 50 millions de francs français, et de les répartir entre les pays du « Bloc-or ».

Si même ces reliquats des contingents français pouvaient être utilisés par les autres pays du « Bloc-or » (ce qui est infirmé par une étude objective de la question), ces 50 millions de francs français ne permettraient en aucune façon d'aug-